tourisme culture médiathèque environnement vie municipale jeunesse sport communication animation

Torreilles info

Vendredi 5 juin 2020 N° 1309

AU BOUT DU SUSPENSE : LES PAILLOTES !

©Le Maya Club

Après deux mois d'incertitudes, alors que nous retrouvons le plaisir d'aller au restaurant *(voir au verso)*, c'est officiel, nous pourrons, cette année aussi, partager avec les gens que nous aimons la joie d'avoir les pieds dans le sable autour d'un verre et de quelques tapas ou tout simplement de prendre le soleil sur un transat ! Ces bonheurs simples, saveur planxa et senteur de monoï, nous les attendions tous avec hâte ! Dès ce week-end, retrouvez nos incontournables paillotes torreillannes : le Blockhaus et l'Ovalie Beach dès le 5 juin, le Maya Club à partir du 7 juin, puis le Zaza Club et la Baraquette le 12 juin ! (Au vu du contexte, la Casa Pardal n'ouvrira pas cette saison).

©Le Zaza Club

Afin d'assurer l'accueil de leur clientèle dans les meilleures conditions sanitaires et le respect des directives gouvernementales, mais aussi de conforter une gestion respectueuse des espaces naturels remarquables qui font la richesse de Torreilles, "les plagistes de Torreilles" ont décidé en commun d'une "charte d'engagement face au risque sanitaire Covid-19". Signée en mairie ce jeudi 4 juin par Christophe Pouil, président de l'association au nom du Blockhaus, de l'Ovalie Beach, de la Baraquette, du Maya Club et du Zaza Club dans le cadre de leur ouverture pour la saison 2020, cette dernière traduit en 10 engagements une implication à la fois sanitaire et environnementale.

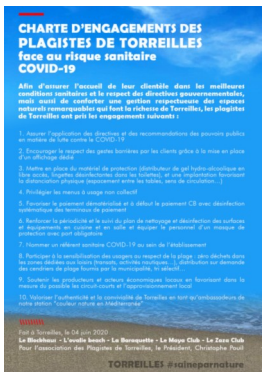
CHARTE D'ENGAGEMENTS DES PLAGISTES DE TORREILLES face au risque sanitaire COVID-19

Afin d'assurer l'accueil de leur clientèle dans les meilleures conditions sanitaires et le respect des directives gouvernementales, mais aussi de conforter une gestion respectueuse des espaces naturels remarquables qui font la richesse de Torreilles, les plagistes de Torreilles ont pris les engagements suivants :

TORREILLES #saineparnature

Une initiative dépassant les recommandations des professionnels de la restauration et des loisirs dont s'est réjouie la municipalité ! Dans la crise sanitaire que notre pays traverse et face aux incertitudes économiques qui en découlent, les atouts naturels de Torreilles, nos vastes espaces protégés, nos engagements pluri-décennaux dans les labels station verte, pavillon bleu... et les investissements réalisés en faveur d'un tourisme durable et responsable sont en effet autant de richesses qui nous positionnent de façon évidente au cœur des nouveaux modes de consommation touristique en recherche d'authenticité, de tranquillité et de distanciation physique. Constater l'engagement de nos socio-professionnels dans la même démarche positive conforte le positionnement de Torreilles #saineparnature.

POSTES DE SECOURS

Après une ouverture en mode "dynamique", la plage est de nouveau accessible à condition de respecter les mesures de distanciation physique. Les postes de secours centre, nord et sud ouvrent ce samedi 6 juin. Le poste de secours centre sera ouvert du 6 juin au 30 juin de 10h30 à 18h30, puis du 1er juillet au 30 août de 10h30 à 19h et du 31 août au 6 septembre inclus de 10h30 à 18h30. En parallèle, le nouveau poste de secours nord, livré et monté cette semaine, ainsi que le poste sud seront ouverts les deux prochains week-end, puis chaque jour du 20 juin au 30 août inclus, de 10h30 à 18h30.

NOUVEAUX SANITAIRES PUBLICS

De nouveaux sanitaires ont été installés à la plage à proximité du parking centre en plus de ceux déjà présents espace Capellans et poste centre. Habillés de bois, ces derniers ont été choisis en accord avec l'esthétique de nos paysages naturels et protégés. Ils seront ouverts en saison aux mêmes horaires que les postes de secours.

ÉCOLES : COURS ET ACTIVITÉS LUDIQUES EN ALTERNANCE

En ce début de mois, plusieurs élèves ont rejoint leurs petits camarades déjà présents sur les bancs de l'école. Cette augmentation des effectifs nécessite la mise en place d'un système de fréquentation des cours en alternance qui permettra à tous les élèves présents de retourner en classe deux jours sur quatre dans le respect du protocole sanitaire fourni par le ministère de l'éducation nationale.

Consciente des difficultés que peut engendrer une telle organisation pour les parents dans l'impossibilité de garder leurs enfants, la municipalité a décidé d'assurer l'accueil des élèves sur le temps scolaire, lorsqu'ils ne seront pas pris en charge par leur enseignant. Sur proposition du gouvernement, le programme "2S2C" prévoit pour nos petits torreillans quatre activités par jour organisées autour des thèmes liés au sport et à la santé, à la culture et aux arts ainsi qu'au civisme et à la citoyenneté. Une trentaine d'élèves de l'école élémentaire et une dizaine d'enfants de l'école maternelle sont pour le moment concernés. Répartis en petits groupes, ils pourront ainsi poursuivre leur apprentissage en dehors de leur salle de classe dans le respect des mesures sanitaires.

NOS BARS ET RESTAURANTS SONT DE RETOUR...

C'est avec un grand plaisir que nous retrouvons enfin nos cafetiers et restaurateurs torreillans après cette trêve forcée.

ILS ONT REPRIS LE SERVICE ET VOUS ACCUEILLENT DÉJÀ DANS LE RESPECT DES MESURES EN VIGUEUR :		
L'Artichaut 04.68.64.58.82	La Maison Secall 04.68.53.15.92	Le Piccalilli 04.68.92.05.45
Café et Resto Régent 09.50.78.17.72	Ma Cocotte 07.60.59.88.70	Pizza Romane 06.45.44.45.06
Comme chez soi 06.41.19.18.35	Bar l'Embuscade 09.53.03.18.30	Crêperie et glacier des Dunes 06.80.95.70.96
O'Nipi 06.43.90.09.89	Tropic Pizza 06.73.23.18.03	Le Bistroquet 06.48.58.90.62
Le Jardin 06.48.64.30.98	N'HÉSITEZ PAS À RÉSERVER VOTRE TABLE !	

ILS ROUVRIRONT BIENTÔT :

Le Kudeta (12/06) (06.80.31.17.21), Buena Boca (12/06), Côté Cour (13/06), La Peña (18/06) et Poc a Poc (courant juin).

...ET NOS PRESTATAIRES DE LOISIRS AUSSI !

Pour ceux qui veulent se divertir, en famille ou entre amis, nos prestataires de loisirs sont également au rendez-vous pour vous faire passer un moment agréable en cette période si particulière.

ILS VOUS ACCUEILLENT DÉJÀ :		
Parc à tyroliennes AcroVertige 06.61.67.95.29	Karting 04.68.28.44.75	Circuit Jet-Ski 04.68.86.18.49
Paintball Factory - Bubble Foot - Bar à Hâches 06.21.36.30.45		
Watersport 66 06.63.12.52.15	Base ULM 04.68.28.13.73	

ILS ROUVRIRONT BIENTÔT :

La Ferme aux grandes oreilles (06/06), la Base Nautique du Parroudé (06/06), le Minigolf Green 18 (06/06), The Shop and Bike (13/06), le Frenzy Palace (27/06), le Dinosarium-Jurassic Room (juillet), la fête foraine (juillet) et l'Axurit Parc (en attente nouvelles mesures Covid-19).

Pour plus d'infos n'hésitez pas à consulter leur page facebook

ADOPTONS LES BONS GESTES

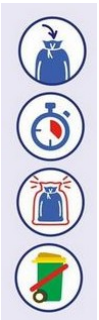

Il n'est pas rare de trouver des masques et des gants abandonnés au sol à la sortie des magasins, où dans les rues et les chemins lors de nos promenades quotidiennes. Ces objets devenus si utiles à la protection de la population, peuvent avoir l'effet inverse lorsqu'ils ne sont pas jetés correctement. Afin de protéger les concitoyens, et notamment les agents de propreté urbaine, il est nécessaire de placer les masques, mouchoirs, lingettes et gants usagés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Une fois rempli, le sac doit être soigneusement refermé et conservé 24 heures. À l'issue de ce délai, le sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères. Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans les poubelles dédiées au recyclage (type "poubelles jaune"). Outre le risque de contamination, les associations de protection de l'environnement attirent l'attention sur la présence de plus en plus nombreuse de masques et de gants dans la nature, les mers et océans...

STOP AUX DÉCHETS SAUVAGES !

Les dépôts sauvages sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. L'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs est d'autant plus intolérable puisque tous nos déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) sont collectés ou peuvent être déposés à la déchèterie.

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ainsi que les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h. Le dépôt de déchets est gratuit jusqu'à 1200 kg par trimestre. Un badge, nécessaire à l'accès, est délivré gratuitement. Il est possible de le commander en mairie en remplissant un simple formulaire ou via l'adresse http://ville.torreilles.fr/#services/proprete .

Pour les personnes se trouvant dans l'impossibilité d'aller à la déchèterie, une collecte est organisée par la municipalité tous les 3èmes lundis du mois pour les encombrants et tous les 1ers lundis du mois pour les végétaux (sur inscription au 04.68.28.18.54).

INFOS PAROISSIALES

Messes : • Samedi 6 juin : 18h à Torreilles • Dimanche 7 juin : 9h30 à Le Barcarès ; 11h à St Hippolyte • Mardi 9 juin : 18h à St Laurent (maison paroissiale) • Mercredi 10 juin : 18h à Le Barcarès • Jeudi 11 juin : 18h à Claira • Samedi 13 juin : 18h à Torreilles

MARCHÉS

En raison des marchés hebdomadaires, un arrêté municipal interdit de stationner sur la place Louis Blasi tous les mardis et vendredis matins, de 7h30 à 12h sous peine de voir son véhicule enlevé par la fourrière. Pour éviter ce désagrément, nous vous rappelons que la ville a mis en place le système "stop fourrière" permettant de vous contacter par SMS avant l'enlèvement. Pour plus d'infos : contactez la Police Municipale au 04 68 34 78 01 ou connectez vous sur le site stopfourriere.net.

STOP FOURRIÈRE

OUVERTURE DES PARCS

Conformément aux dernières annonces gouvernementales, le city-stade, le skate-parc et le parc du jumelage ouvrent à nouveau au public. Une bonne nouvelle pour vos bols d'air quotidiens ! Le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène sont de rigueur. L'ouverture des aires de jeux pour enfants reste en attente d'autorisation.

TAILLE DES PLATANES

La semaine dernière, l'entreprise BEAD est intervenue pour effectuer la taille des platanes situés sur le site de Juhègues. Ils ont ainsi pu retirer le bois mort et vérifier leur état sanitaire. Dès que autorisé, le public pourra donc retrouver ce joyau torreillan en toute sécurité.

CHASSE

Un arrêté préfectoral autorise, sous conditions, la chasse du sanglier du 2 juin au 14 août 2020 sur le territoire des associations communales de chasse agréées (ACCA) dans le département des Pyrénées-Orientales. Le lieutenant de louveterie est chargé de la mise en œuvre de cet arrêté.

TORREILLES INFO
www.torreilles.fr

Conçu et réalisé par la Commission «Communication» composée d'Emilie MONTANES, Emma SABATE, Sébastien CABRI, Aurélie SARTELET. Directeur de la Publication: Marc MEDINA, Maire. Imprimerie: Mairie de Torreilles